



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU**  
**mardi 2 octobre 2012 - 18 heures 30**

-----

**AS/MG**

**N° 001414**

Présentation du rapport annuel 2011 du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt sur le prix et la qualité de l'Assainissement Collectif géré en délégation de service public par affermage confié à la SOGEDO sur les Communes d'Apt, de Gargas, de Saint-Saturnin-les-Apt et de Villars.

Affiché le :

**Le mardi 2 octobre 2012 à 18 heures 30** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-François DORE (6ème Adjoint) représenté par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal) représenté par Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ABSENTS** : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil qu'en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

« Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

« Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Lecture est donnée par le Monsieur le Maire du rapport annuel 2011 du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt sur le prix et la qualité de l'Assainissement Collectif géré en délégation de service public par affermage confié à la SOGEDO sur les Communes d'Apt, de Gargas, de Saint-Saturnin-les-Apt et de Villars.

## **LE CONSEIL**

**PREND ACTE**, de la présentation du rapport annuel 2011 du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Apt sur le prix et la qualité de l'Assainissement Collectif géré en délégation de service public par affermage confié à la SOGEDO sur les Communes d'Apt, de Gargas, de Saint-Saturnin-les-Apt et de Villars.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**